

# 213 - PUYGRENIER - 0904 2019 - 09 H08

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien "LES AILES DU PUY DU RIO"

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : Tue, 9 Apr 2019 09:08:28 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièces-jointes mes observations sur le projet éolien "LES AILE DU PUY DU RIO" ainsi que la lettre du Dr Allary au député Jérôme Lambert, les observations du Dr Christian Partin lors de l'enquête publique de La Chèvrerie La Faye (16), l'article Est Charente sur éolienne et santé du mois d'octobre 2018 et un article du journal l'Eclairer sur les problèmes sanitaires rencontrés par des éleveurs de loire Atlantique.

Cordialement

Marcel Puygrenier

Allary Jérôme Lambert.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---------------------------	---

— Dr Martin, contribution à l'enquête publique de La Chèvrerie-La Faye (16) 7 01 2019 au 7 02 2019.pdf —

Dr Martin, contribution à l'enquête publique de La Chèvrerie-La Faye (16) 7 01 2019 au 7 02 2019.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--	---

— Est Charente octobre 2018.pdf —

Est Charente octobre 2018.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
-------------------------------	---

— Eoliennes NOZAY L'éclairer.pdf —

Eoliennes NOZAY L'éclairer.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--------------------------------	---

— Observations Marcel Puygrenier, AILES DU PUY DU RIO, à Laurière.pdf —

Observations Marcel Puygrenier, AILES DU PUY DU RIO, à Laurière.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

Lettre à Monsieur Jérôme LAMBERT.

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'anxiété, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant, moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.

Veuillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.

DR CHRISTIAN MARTIN

MR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

27 CHEMIN DE LA BALLADE

79190 MONTALEMBERT

JE SUIS OPPOSE A CE PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES INDUSTRIELLES SUR UN TERRITOIRE DEJA SATURE DE CES MACHINES AVEC DES CONSEQUENCES PAYSAGERES CATASTROPHIQUES ; SUR LE PLAN VISUEL, ENTRAINANT UNE BAISSSE DE LA VALEUR DU PATRIMOINE ENVIRONNANT CHEZ DES POPULATIONS APPAUVRIS, ET UNE DESERTIFICATION QUI NE FERA QUE S'AMPLIFIER.

MEDECIN DANS CETTE CAMPAGNE DURANT QUARANTE ANNEES, J'AI MALHEUREUSEMENT CONSTATE LES NUISANCES SUR LA SANTE DES RIVERAINS DE CES « PARCS EOLIENS » : NUISANCES SONORES, VISUELLES ENTRAINANT UN MAL ETRE NON JUSTIFIABLE VIS A VIS D'UNE ENERGIE RENOUEVELABLE MAIS INTERMITTENTE, VERTE QUELQUES HEURES PAR JOUR, INDIRECTEMENT NOIRE LE RESTE DU TEMPS, NOIRE COMME LE CHARBON, LE FUEL ET LE GAZ.

NOTRE ENVIRONNEMENT NORD CHARENTE, SUD DEUX-SEVRES ET SUD VIENNE NE DOIT PLUS ETRE LIVRE AUX INTERETS DE QUELQUES UNS FACE A « DES POPULATIONS QUE L'ON MEPRISE, DONT L'AVIS NE COMPTE PAS ET QUI ONT L'IMPRESSON DE PASSER SOUS UN ROULEAU COMPRESSEUR » CITATION DE XAVIER BERTRAND PRESIDENT DE LA REGION DES HAUTS DE FRANCE.

JE TERMINERAI PAR L'OPINION DE JEAN-PIERRE CHEVENEMENT »LE CONCEPT D'ENERGIES RENOUEVELABLES EST LE MANTEAU SOUS LEQUEL SE DISSIMULE L'EOLIEN, PROMUE SANS CESSSE PAR UN GROUPE DE PRESSION SURPUISSANT MALGRE LES INCONVENIENTS QUI EN RESULTENT. NON SEULEMENT PARCE QUE L'EOLIEN EST EN TRAIN DE DETRUIRE L'IDENTITE PAYSAGERE DE NOTRE PAYS, QUI ETAIT FAITE D'HARMONIE ET DE MESURE. PLUS GRAVE ENCORE LES CONSEQUENCES INDUITES PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN POUR LES FINANCES PUBLIQUES ET POUR L'ENVIRONNEMENT .....EN RAISON DE L'IRREGULARITE DES ENERGIES INTERMITTENTES, LES EOLIENNES NE SONT UTILISEES QU'A RAISON DE 24% DE L'ANNEE EN MOYENNE. POUR QUE LES CONSOMMATEURS SOIENT CONVENABLEMENT DESSERVIS, IL FAUT DONC FAIRE APPEL AUX SOURCES PILOTABLES MAIS POLLUANTES(CHARBON, LIGNITE, GAZ)..... DU FAIT DE SON MARIAGE FORCE AVEC DES ENERGIES FOSSILES, L'EOLIEN EST UNE FAUSSE ENERGIE RENOUEVELABLE, UNE FAUSSE ENERGIE PROPRE »

MONTALEMBERT LE 30/01/2019

DR CHRISTIAN MARTIN



Châteaubriant et sa région

# L'Eclaireur

ISSN 1160-4077

M 9922- -1,50€

24, Grande Rue • BP 57 • 44142 Châteaubriant Cedex • Téléphone : 02 40 81 03 18 • Fax 02 40 81 25 08

eclaireur-chateaubriant@publihebdos.fr  
actu.fr/l-eclaireur-de-chateaubriant

Vendredi 22 février 2019 - N° 3601 1,50€



CHEMINEES POELES INSERTS

## LES JOURNÉES VOLCANIQUES

Jusqu'au 15 mars 2019

**JUSQU'A 20% DE REMISE**

Voir page 6

**BOURGUILLEAU FRERES**  
16, place St Nicolas (place de l'église) - CHATEAUBRIANT  
02 40 28 14 23 - www.cheminee-travaux-chateaubriant.fr

## Vers un « scandale sanitaire » en Région de Nozay ?

# Des éoliennes tueuses ?



Pages 4 et 5

Châteaubriant

Page 8

## Food truck : les restaurateurs n'en veulent pas !



Châteaubriant

Page 9

## Un nouvel aménagement contre les inondations

Coupe de France

Page 33

## Les handballeuses de l'ALC en quête d'exploit

# INSTITUTION ST-JOSEPH

## PORTES OUVERTES

### COLLÈGE

### SAMEDI 2 MARS 2019 de 10h à 16h

Toute la communauté éducative vous accueille



Renseignements - Visites

20, Boulevard Victor Hugo - CHATEAUBRIANT - Tél. 02 40 28 15 25 www.stjo-chateaubriant.fr

## TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS. Plus de 300 bêtes mortes depuis 2012 !

Un parc éolien de la région de Nozay semble à l'origine de multiples maux - certains très graves - chez les riverains, et d'une mortalité et infécondité anormales des animaux d'élevage. L'État vient de lancer une expertise poussée pour tenter d'y voir plus clair.

Cela fait plusieurs années que le parc éolien des Quatre seigneurs, construit en 2012 à cheval sur les communes de Nozay, Puceul, Abbaretz et Saffré, fait couler beaucoup d'encre et alimente la polémique.

Animaux d'élevage en surmortalité ou victimes de nombreux troubles du comportement, habitants également touchés par des maux de gravité diverse... Des problèmes mis sur le compte d'ondes produites par les aérogénérateurs, mais difficiles à relier scientifiquement parlant.

### Les humains touchés aussi

En mai 2016, *L'Éclair* avait rencontré un couple d'agriculteurs de Puceul, Murielle et Didier Potiron, installé à quelques centaines de mètres du parc et particulièrement touché par divers maux depuis la réalisation des éoliennes : maux de tête, troubles du sommeil, sensation permanente de grande fatigue éprouvée sur leur exploitation, et disparaissant dès qu'ils s'en éloignent pour quelques jours...

Des problèmes intervenus après ceux rencontrés par leurs vaches laitières, devenues totalement réticentes à réintégrer les bâtiments de repos et de traite dès le coulage des fondations des éoliennes : « On a observé que les vaches effectuaient moins de passage au robot de traite. La qualité du lait était en baisse aussi. On a également constaté de gros problèmes de vêlage, chez des animaux stressés », relaient

les éleveurs en 2016.

Différentes études menées par des géobiologues ont conclu que ces maux étaient probablement provoqués essentiellement par des ondes électromagnétiques issues du câble en cuivre reliant, sous terre, les huit éoliennes entre elles.

Des ondes propagées de façon particulièrement intense par l'existence de failles dans le socle rocheux sous-jacent ; failles remplies d'eau le plus souvent, qui plus est. Problème : les preuves scientifiques concrètes manquent et l'expertise menée en 2015 par le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole), à la demande du gouvernement, n'avait « pas mis clairement en évidence de lien de cause à effet entre les éoliennes et ces problèmes de santé animale et humaine », soulignait Didier Potiron.

« Un trauma crânien à la suite de convulsions »

Trois ans plus tard, leur situation - et celle de nombreux autres riverains - s'est encore aggravée, sans qu'aucune solution n'ait encore été trouvée. Murielle Potiron, épileptique depuis 2006, explique : « Cela s'est sérieusement aggravé depuis la construction du parc. Depuis 2016, j'ai même



Didier Potiron avec l'une de ses vaches. Lorsqu'elles marchent, les bêtes donnent l'impression de souffrir à chaque patte posée sur le sol. Et le passage au robot de traite semble pour beaucoup synonyme d'inconfort. « Le bâtiment est construit sur un croisement de failles d'eau », explique l'éleveur. Depuis la construction des éoliennes, des courants électromagnétiques semblent parcourir ces failles et provoquer ce comportement inhabituel des animaux.

fait deux ou trois crises de convulsions particulièrement violentes, avec notamment un trauma crânien et une dent cassée suite à l'une d'elles... » Un nouveau traitement prescrit en 2018 semble avoir réduit le problème, mais la fatigue, les céphalées et l'inconfort restent sur leur lieu de travail, qui est aussi leur lieu de vie, est persistant.

### Des comportements anormaux

Concernant leurs bêtes, les chiffres de mortalité sont éloquent : « On est passé d'une moyenne de 10-15 bêtes mortes par an entre 2010 et 2012 à une moyenne de 50 morts par an, toutes catégories confondues (vaches, veaux, génisses...) depuis 2012 ! », indique Didier Potiron.

Soit plus de 300 bêtes décédées depuis la mise en service du parc éolien !

Photos, vidéos et démonstrations sur place à l'appui, Didier et Murielle Potiron montrent des vaches au comportement totalement inhabituel : une démarche hésitante et tremblante, comme si elles redoutaient chaque contact avec le sol, sous lequel passent de très nombreuses failles d'eau. Des pattes anormalement gonflées, des yeux exorbités, un refus de se coucher dans certaines parties des stalles... « Regardez, elles préfèrent se coucher dans la m... plutôt que sur la paille, car à cet endroit, des failles souterraines doivent provoquer des courants électromagnétiques », montre Murielle Potiron.

### Des bâtiments pourtant conformes

Les animaux rechignent aussi à boire l'eau de leurs abreuvoirs, sans doute pour les mêmes raisons. Les problèmes de vêlage sont toujours d'actualité aussi. Les éleveurs précisent aussi que plusieurs de leurs animaux de

compagnie, chats et chiens, sont aussi victimes régulièrement de convulsions et de désorientation.

Les diverses études déjà menées sur place, aussi bien par des experts payés par les agriculteurs que par ceux de l'exploitant du parc éolien, ont permis de prouver que ces divers problèmes ne venaient ni de la nourriture, ni de la construction ou de l'équipement des bâtiments agricoles, ni d'un quelconque virus. Aucune anomalie n'a été relevée dans la façon de travailler des agriculteurs. Et d'ailleurs, une autre éleveuse riveraine du parc connaît exactement les mêmes soucis avec ses vaches (lire p.5).

« Pour la nouvelle expertise qui vient d'être démarrée, on nous a demandé de faire certifier à nouveau la conformité électrique de nos bâtiments. Ce qui a été fait. Tout est conforme », souligne Didier Potiron.

En effet, toujours suivis et soutenus de près par le député Yves Daniel, réélu en 2017 sous l'étiquette de la majorité gouvernementale (LREM), ils ont obtenu le lancement d'une nouvelle expertise, plus poussée, dirigée par les services de l'État (lire ci-contre). Ils espèrent obtenir enfin des réponses et des solutions d'ici le mois d'avril...

Cécile Rossin



À gauche : De nombreuses vaches, extrêmement stressées, refusent de quitter leurs logettes pour passer au robot de traite. À droite : Chez beaucoup aussi, l'éleveur constate « des pattes anormalement gonflées ».

## En quoi consiste la nouvelle expertise ?

Pour la nouvelle expertise menée par la Préfecture, des appareils de mesure et des caméras ont été installés dans les bâtiments des deux exploitations agricoles concernées par ces problèmes : celle du couple Potiron à Puceul, et celle de Céline Bouvet-Niol, à Saffré. « Les appareils de mesure électrique ont été posés par le cabinet Cetim, payé par l'exploitant du parc éolien, explique Didier Potiron. Les caméras ont été installées par l'école vétérinaire Oniris, de Nantes, à la demande de la préfecture. Elles servent à enregistrer le comportement des animaux. »

À partir du 25 février, la société responsable des éoliennes doit procéder à « 14 trous dans le sol pour couper l'équipotentialité des éoliennes : c'est-à-dire le câble de mise à la terre ». Un câble qui pourrait être à l'origine de la plupart des maux provoqués chez les animaux et les humains. « Contrairement à la plupart des parcs éoliens, où le câble souterrain est blindé, là, il s'agit d'un câble de cuivre nu. Ce qui, avec la présence des failles remplies d'eau, pourrait ex-



À gauche, les appareils de mesure électrique installés dans les exploitations agricoles pour la nouvelle expertise, qui verra la mise hors tension du parc éolien ces prochains jours, afin d'observer si cela joue effectivement sur le comportement des animaux.

pliquer pourquoi l'électricité se propage autant », poursuit l'éleveur.

Le parc éolien va ainsi être mis hors tension durant quelques jours, pendant lesquels les appareils posés dans les bâtiments d'élevage enregistreront les mesures et les comportements des bêtes, pour constater s'il y a une différence ou non, par rapport à la période d'activité des éoliennes. Pour Didier Potiron, cela fait peu de doutes : « En février

2017, il y a eu une panne de 4 jours du parc. Nous avons d'ailleurs fait venir un huis-sier pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période, le troupeau s'est enfin comporté de nouveau normalement. Cela a été constaté par les chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on a retrouvé le sommeil ».

Après la mise hors tension totale du parc, « les éoliennes

seront rebranchées les unes après les autres pour voir l'impact sur le comportement des animaux ».

En parallèle, Oniris a aussi pour mission « d'effectuer des analyses bactériologiques de l'eau, du lisier et du sol là où passent les failles d'eau ». La présence de bactéries dites « magnétotactiques » pourrait en effet aussi expliquer de nombreux problèmes.

C.R.

## YVES DANIEL. « Les ondes des éoliennes interfèrent sur la santé des habitants »

Yves Daniel, député (La République en marche) de la sixième circonscription de Loire-Atlantique et agriculteur à la retraite, connaît particulièrement bien ce dossier. Il avait ainsi pris la parole à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, pour alerter sur la situation.

Le député avait interpellé Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur les éventuelles nuisances environnementales et sanitaires des ondes émises par les éoliennes.

« La protection de l'environnement et de la santé publique est l'un des objectifs majeurs du projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Or, il semblerait que, dans certains cas, les ondes émises par les éoliennes et véhiculées par le sol, notamment via les nappes phréatiques, interfèrent sur la santé des troupeaux des élevages agricoles et, plus grave encore, sur celle des habitants. »

Il avait ainsi évoqué le parc des Quatre seigneurs, dans la Région de Nozay. « Ainsi, dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs installés à proximité d'un champ d'éoliennes perdent des bêtes, voient la



Yves Daniel, ici avec sa suppléante Séverine Le Noble.

production de lait de ces dernières diminuer et sont confrontés à des vèlages difficiles. Leur activité agricole s'en trouve fortement impactée : ils subissent des pertes importantes, tant au niveau financier qu'au niveau de leurs animaux, pertes qui ne sont pas prises en charge par les constructeurs de parcs éoliens, bien que la loi les y oblige. En outre, plusieurs habitants ont vu survenir diverses affections de santé depuis la mise en service de ce parc éolien. »

Ségolène Royal lui avait répondu. « Le Gouvernement est attentif à l'évaluation des risques nouveaux qui pour-

raient affecter la population. Les éoliennes et leurs câbles de raccordement peuvent être à l'origine d'ondes électromagnétiques à faible fréquence. Les valeurs mesurées à proximité des éoliennes sont largement inférieures à la limite réglementaire. On a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en charge d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, une expertise sur les effets des champs magnétiques de basse fréquence sur la santé humaine et animale. »

Par ailleurs, le Groupement

permanent pour la sécurité électrique dans les élevages (GPSE) avait « été réactivé au cours du premier semestre 2014 afin de travailler à une meilleure concertation sur la question de la santé animale. Le GPSE pourrait utilement être mobilisé afin d'identifier et diagnostiquer les problèmes pathologiques des animaux d'élevage mentionnés, et aider à leur traitement. »

La question d'un éventuel impact des infrasons produits par les éoliennes avait aussi été soulevée. « Le Gouvernement a pris les mesures de précaution adaptées en imposant que les nouvelles éoliennes soient éloignées d'au moins 500 m de toute habitation. »

Contacté en ce mois de février 2019, Yves Daniel n'a pas voulu communiquer à nouveau sur ce sujet. « Je ne veux pas perturber les protocoles en cours sur le site. Je veux attendre la fin de l'expertise pour me prononcer. Il ne faut pas que cela gêne l'exploitant du parc, les agriculteurs concernés, les riverains, personne. Mais je me suis battu pour que l'on trouve les meilleures solutions possibles pour ce parc éolien. »

Gwendal le Priellec

## TÉMOIGNAGE D'UNE AGRICULTRICE. « On a l'impression d'étouffer »

Céline Bouvet-Niol est l'autre agricultrice victime, comme le couple Potiron, de nombreux problèmes de santé, que ce soit chez son troupeau ou chez elle-même et son mari. « Depuis la construction du parc, mes animaux montrent des troubles du comportement : ils ne veulent plus boire dans les bacs et il arrive même qu'ils se battent dans la salle de traite ! », témoigne cette exploitante basée à Saffré.

Des experts ont aussi constaté que certains emplacements de silo à maïs s'échauffent anormalement : « Alors qu'il ne fait que 13-14 °C à l'extérieur, la

température interne monte jusqu'à 50 °C, parfois ! Cela altère les qualités nutritives du fourrage et ça pose problème à l'estomac des vaches aussi... », précise-t-elle.

« Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est au niveau de la santé humaine. On est très nombreux à souffrir de troubles du sommeil. Mon mari se réveille souvent la nuit, avec l'impression d'étouffer. Il y a des enfants de 3-4 ans qui se plaignent de maux de tête et de ventre... On souffre aussi de troubles musculaires et d'une grande fatigue permanente ».

## TÉMOIGNAGE D'UNE RIVERAINE. « J'ai cru que j'allais en mourir ! »

Les exploitants agricoles du secteur, particulièrement touchés, ne sont toutefois pas les seuls à se plaindre de maux déclarés depuis la construction du parc éolien des Quatre seigneurs. Nombreux sont les riverains qui se plaignent de « maux de tête et troubles du sommeil réguliers », ainsi que d'inflammations musculaires diverses.

Au lieu-dit Les Buffais, sur la commune de Saffré, Josette Hardy-Popotte, 65 ans, vit un véritable enfer « depuis que ces éoliennes se sont installées ». Comme le couple Potiron (lire page 4), les problèmes ont commencé dès la réalisation des fondations de ces structures.

« Je suis diabétique depuis plus de 30 ans. Mais cela ne m'a jamais empêché d'aller travailler ! », souligne cette ancienne aide-soignante d'un hôpital psychiatrique pour adultes. « Et qu'on ne vienne pas me dire que j'ai un comportement délirant. Je sais ce qu'est un comportement délirant, de par mon métier ! », précise-t-elle.

Chez elle, outre les troubles du sommeil, les symptômes se sont concentrés sur le système digestif. « Mon pan-

créas s'est complètement atrophié et les docteurs ne savent pas expliquer pourquoi. Tout à coup, je me suis mise à avoir des crises : je me vidais comme si j'allais mourir ! Je suis désormais un traitement lourd, mais j'ai encore des crises régulières malgré cela. J'aimerais partir d'ici, mais ma maison ne pourra jamais se vendre au prix qu'elle vaut normalement ! »

Elle pense participer aux tests de contrôle, comme tous les riverains y ont été invités par les services de l'État, au service des pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes. Mais elle se dit sceptique : « Si c'est pour nous traiter encore de délirant, ce n'est pas la peine... ».

Quoi qu'il en soit, et comme toutes les personnes interrogées, exploitants agricoles compris, elle assure : « Je ne suis en aucun cas opposée à l'éolien en général. Mais je pense qu'il faut absolument que des études de sols approfondies soient faites avant tout nouveau projet, pour éviter de reproduire la situation que l'on vit ici ».

C.R.

## Note de la rédaction

Pour ce dossier, *L'Eclairer* a aussi cherché à contacter Abo-Wind, le développeur du parc éolien, ainsi que la présidente de la Communauté de communes de Nozay, Claire Theveniau.

Malgré nos messages, ceux-ci n'ont pas répondu à notre requête avant bouclage de cette édition.

## Eoliennes et Santé

Vous êtes vous jamais demandé ce qu'est la santé ? l'effet stroboscopique ? le syndrome éolien ?

**La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social. »**

C'est la définition qu'en donne Monsieur Patrice Tran-Ba-Huy dans son rapport à l'Académie Nationale de Médecine sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres du 9 Mai 2017.

Il reconnaît, dans ce même rapport, que les nuisances sonores et visuelles des éoliennes sont de nature à affecter gravement le bien-être des riverains.

Comment sont-ils affectés ? Tout d'abord par le changement de paysage.

Le gigantisme des éoliennes est sans commune mesure avec les points les plus hauts, tels que clochers, donjons ou arbres dans le paysage habituel.

Les grands arbres jusque-là, protecteurs unanimement vénérés dans l'environnement familial, sont ravalés au rang de nabots ridiculement difformes aux pieds de ces élégantes géantes blanches et gracieusement tournoyantes...

Et puis, il y a la prolifération de ces machines qui finit par devenir carrément invivable car ressentie comme un envahissement, une perte de territoire .

Les individus se sentent menacés, écrasés, voire sacrifiés.

### L'effet stroboscopique

C'est ce clignotement lumineux apprécié dans certaines boîtes de nuit, mais beaucoup moins dans le salon familial.

Il se produit de nuit avec le clignotement des feux de signalisation, et de jour, lorsque les pales des éoliennes, se trouvant entre le soleil et les fenêtres des maisons, occultent la lumière du soleil, le temps de leur passage.

Seule solution pour échapper à l'hypnotique clignotement lumineux : Fermer les volets. Si cela semble évident la nuit, de jour, l'humeur s'en trouve affectée à la longue. C'est tout de même frustrant de devoir se priver du soleil dans sa maison !

### Le syndrome éolien

C'est un ensemble de symptômes imputables aux nuisances sonores des éoliennes : ce lancinant leitmotiv du monstrueux brassage de l'air. Il est aussi inévitable et éprouvant que le bruit de la goutte d'eau du robinet qui fuit. Il se produit de jour comme de nuit, sans échappatoire possible.

Le syndrome éolien se manifeste sous forme de céphalées même chez des personnes qui n'y sont pas sujettes, de nausées, de vertiges, parfois de vomissements... d'aggravation des migraines pour les migraineux, de grande fatigue sans raison apparente... de pression dans les oreilles comme lorsqu'on monte trop vite en altitude en montagne ou en avion.



Certains se découvrent des acouphènes, ce sifflement désagréable dans l'oreille qui ne vous quitte plus une fois installé... et pour lequel il n'existe aucun remède.

D'aucuns diront que ce n'est dû qu'à l'anxiété, à la contrariété causées par la présence des éoliennes et du changement dans la vie et les habitudes des riverains.

Le Docteur Augry de Guerville, dans le cadre d'une consultation pour l'implantation d'éoliennes en Xaintrie (Corrèze)

explique que « ce sont plutôt les interférences entre les ondes sonores habituelles de l'environnement des riverains et les basses fréquences des éoliennes » qui sont cause des manifestations négatives constituant le syndrome éolien.

Il y a eu, bien entendu, des études faites sur les nuisances sonores dans les études d'impact, et on vous dira que les seuils de tolérance sont respectés.

Mais il s'agit de tolérance mécanique de l'oreille aux bruits. La tolérance psychologique à ces mêmes bruits n'est même pas évoquée.

Quant aux infrasons, ils sont abordés dans le cadre des nuisances sonores.

Il en est dit qu'ils ne sont pas perceptibles par l'oreille et donc ne lui causent aucun dégât.

ertes, mais pour être inaudibles, les infrasons, en sont-ils inoffensifs ?

C'est comme si vous disiez que les UV n'ont aucun effet redoutable parce que votre oeil ne les voit pas...

Le Docteur Mariana Alves-Pereira (membre de l'Université de Lusufona (Portugal) diplômée en Physique, en génie biomédical et docteur en Sciences de l'Environnement), a passé 30 ans avec son équipe de chercheurs, à étudier les conséquences des sons à basses fréquences et infrasons sur les travailleurs d'un aéroport de son pays. (endroit propice à l'émission de ce type de nuisances avant l'invention des éoliennes industrielles).

Résultat de ses recherches : les travailleurs observés décèdent plus tôt que la moyenne d'âge de la population non soumise aux basses fréquences et infrasons. Les autopsies pratiquées ont révélé un épaississement anormal des parois des veines et des artères, même épaississement du péricarde et des alvéoles pulmonaires avec leur cortège de conséquences en forme d'infarctus ou d'embolies, sans compter le déclenchement d'épilepsie tardive ...

**Les mêmes causes produisant les mêmes effets**, il est à attendre que les personnes exposées longtemps aux nuisances sonores des éoliennes développent les mêmes pathologies que les ouvriers des tarmacs.

Et n'allez pas croire que la distance soit une protection contre les nuisances sonores des éoliennes !

Il est convenu de dire que les nuisances réduisent à partir d'un rayon de 12 km.

Cependant, si le sous-sol est caverneux, les sons et infrasons peuvent se propager à plus de 30km.

Plus grave : dans le cas où la source du bruit est haute (une éolienne, par exemple) et se propage dans un environnement calme et silencieux (comme la campagne, la nuit), il se produit alors un phénomène de rebonds qui s'amplifie avec la distance.

Et là, on ne vous parle de l'effet que d'une seule éolienne. Combien y en a-t-il dans les parcs situés dans un rayon de 30km autour de votre maison dont les effets se cumulent ?

Décidément, il ne faut pas croire ceux qui prétendent que la solution éolienne est une bonne solution en matière de transition énergétique. Elle nuit gravement à la santé, des humains et des animaux, ainsi qu'aux paysages et aux sols agricoles qui dans quelques dizaines d'années seront parsemés de pavés plus gros, plus compacts, plus indestructibles que les blokhäus de la seconde guerre mondiale.

M.H.

Le 9 avril 2019

Monsieur le Président de la Commission d'enquête  
Mairie  
3, Place Général Thoumas  
87370 Laurière

[pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr)

Objet : Enquête publique « AILES DU PUY DU RIO »

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien de la société QUADRANT sur la commune de Laurière, pour les raisons suivantes :

- la qualité de la carte plan de situation en 4.3. est inacceptable. Elle est quasiment illisible. Les coordonnées de l'emplacement des éoliennes en page 35 de l'étude de dangers ne correspondent pas à leur emplacement sur cette carte. Ce qui prouve que ce document n'a pas été suffisamment vérifié.

- les loyers excessifs promis aux propriétaires fonciers et à leurs fermiers. Ceux-ci sont uniquement destinés à rémunérer la signature de la promesse de bail emphytéotique. En se basant sur un loyer annuel de 3 500 € le MW, le montant perçu par les propriétaires serait de 10 500 € par machine, ce chiffre n'inclut pas les rémunérations pour les servitudes comme le survol, le passage des câbles et des chemins (source : enquête publique sur le projet éolien de Pleuville(16), réponse de Enertrag à la demande du commissaire enquêteur, Monsieur Roger Orvain). Dans un souci de transparence, je vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur de faire la lumière sur le total des loyers et indemnités versés aux propriétaires des terrains, aux exploitants agricoles, etc... Il en résulte des distorsions importantes de revenus entre propriétaires et exploitants agricoles qui ont des éoliennes sur leur terrain et les autres qui subissent les nuisances et la dévalorisation de leur patrimoine. La réalisation de ce type de projet par de telles méthodes est inacceptable.

- ce projet est dangereux pour l'environnement, notamment les chiroptères, les oiseaux et les zones humides. Il entraîne la destruction de milieu naturel. Les mesures d'évitement proposées ne font l'objet d'aucun retour d'expérience. Il s'agit d'affirmations gratuites non vérifiées.

- Les nuisances sonores et visuelles que subiraient les hameaux suivants : (tableau ci-dessous)

LIEUX DITS OU HAMEAUX CONCERNES PAR LES HABITATIONS LES PLUS PROCHES	COMMUNE CONCERNEE PAR LES HABITATIONS LES PLUS PROCHES	EOLIENNE LA PLUS PROCHE	DISTANCE (m)	NOMBRE D'HABITANTS
Volondat	Laurière	E1	520 m	20
La Pradelle	Arrènes	E1	640 m	13
Les Beiges	Arrènes	E1	865 m	9
Le Petit Boisgiraud	Laurière	E1	1 500 m	11
Le Monthaud	Arrènes	E1	1 800 m	9
Le Grand Boisgiraud	Laurière	E1	1 930 m	18
Aussagne	Arrènes	E2	755 m	9
La Galeine	Arrènes	E2	1 590 m	3
Bossabut	Saint-Goussaud	E2	1 660 m	-
La Vergne	Laurière	E3	590 m	15
Bagnol	Laurière	E3	760 m	17
La Bezassade	Laurière	E3	1 120 m	31
La Plaud	Arrènes	E4	790 m	5
Les Granges	Laurière	E4	830 m	7
La Courrière	Laurière	E4	1 600 m	20

95 habitants à moins de 1 km, c'est inacceptable. Les mesures règlementaires n'ont pas évolué avec l'apparition de machines de plus en plus hautes et de plus en plus puissantes. L'application de la réglementation est trop difficile à faire appliquer pour les riverains, en pratique celle-ci est insuffisante pour ne pas nuire aux habitants proches. Nous sommes dans une région avec du relief, des phénomènes d'écho qui n'apparaissent pas dans les études peuvent gêner considérablement les habitants. L'application d'une distance minimum éolienne/habitation de 10 fois la hauteur des machines pâles comprises, comme cela se pratique en Bavière (Allemagne) devrait être observée.

- La production annuelle de 36 000 MWh prévue est inexacte, elle correspond à un facteur de charge de 34 %, qui ne peut être réalisé. Celui-ci dans la région Nouvelle Aquitaine varie de 17 à 21 % selon les années.

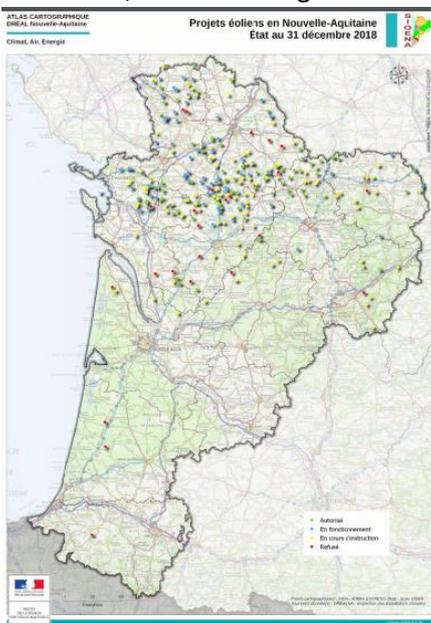
- L'impact visuel d'une éolienne de 180 m de haut est énorme. Ce n'est pas un bâtiment, mais une machine en fonctionnement. Si le projet se concrétise, les habitants seraient contraints de vivre au sein d'une usine à ciel ouvert équipée de 4 turbines géantes de 3 MW.

- j'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps, mis en service début 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par les infrasons émis par cet équipement. Les éoliennes produisent un niveau très important de basses fréquences et d'infrasons susceptibles de provoquer des maladies regroupées sous le terme de syndrome éolien. Il s'agit d'insomnies, de maux de tête, de migraines, de vertiges, de nervosité, de problèmes cardiaques et respiratoires, etc... (Voir lettre du Dr Allary à notre député ainsi que la contribution du Dr Christian Martin à l'enquête publique du projet éolien sur les communes de La Faye et de la Chèverrie et l'article d'Est Charente d'octobre 2018). Ce sujet a fait l'objet d'une émission sur la chaîne allemande ZDF, début novembre, lien internet : <https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall---unerhoerter-laerm100.html>

- Les conséquences de la proximité des parcs éoliens peuvent être très graves pour les éleveurs et leurs troupeaux. Voir en pièce-jointe l'article de l'Éclaireur (journal de Loire Atlantique)

- La densification éolienne dans le nord de la Nouvelle Aquitaine est insupportable. Les projets sont développés indépendamment les uns des autres sans aucune cohérence et en catimini. Pour le paysage, le cadre de vie, la santé des riverains, c'est une catastrophe. C'est un acte de guerre contre les populations. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs géants et moches.

- ci-dessous, carte de la région :

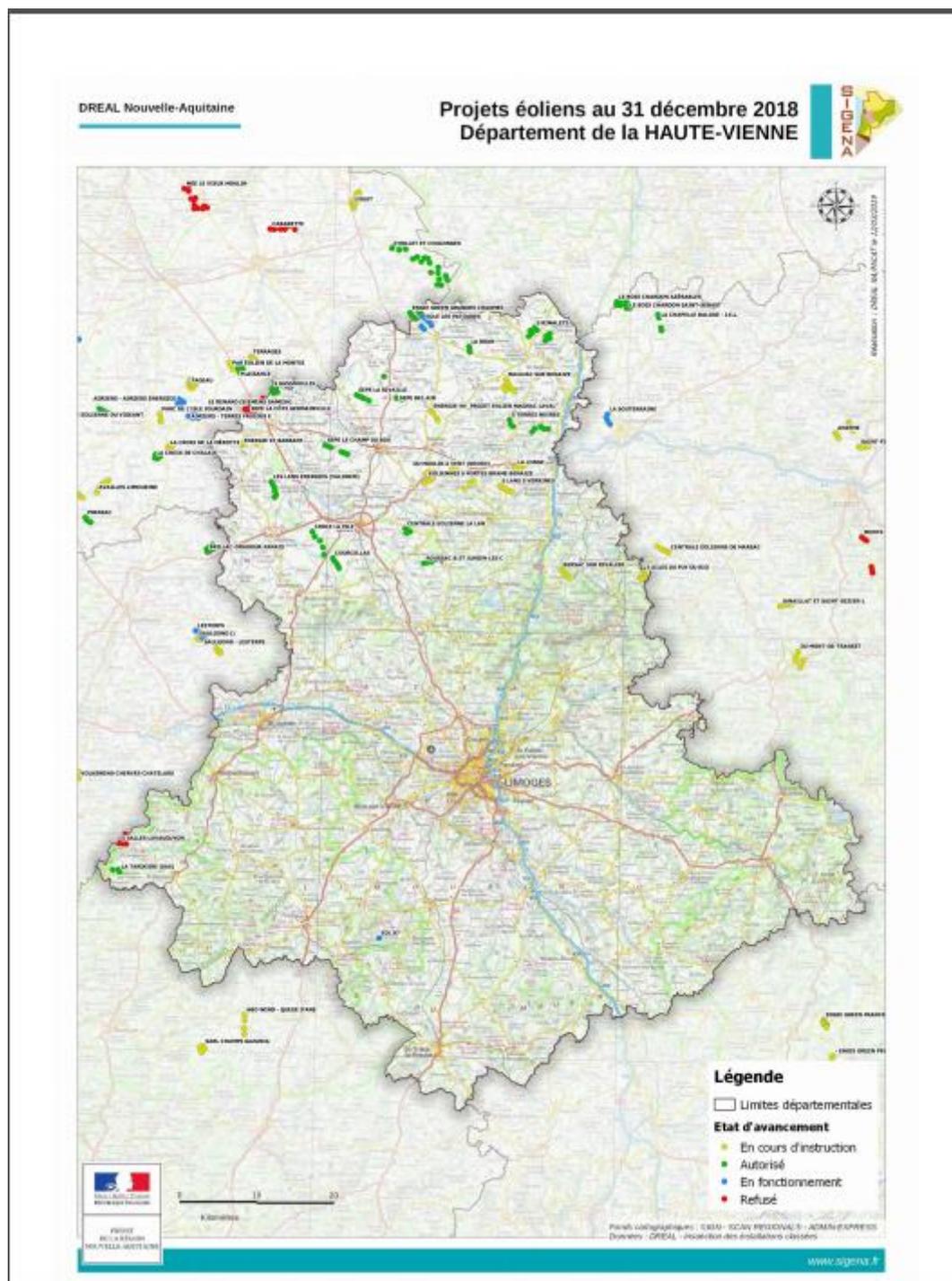


- Source :

- [http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carteregionale\\_01012019.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carteregionale_01012019.pdf)

- on constate que les éoliennes sont implantées uniquement dans le nord de la région. Cette dernière est considérée par les autorités comme une zone poubelle, de non droit, que l'on peut polluer à volonté, comme par exemple par des éoliennes.

- carte des éoliennes DREAL pour la Haute Vienne :



Source : [http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/parcs\\_eoliens\\_87\\_sigena\\_2018.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/parcs_eoliens_87_sigena_2018.pdf)

- comme le montre la carte ci-dessus, seul le Nord de la Haute Vienne est saccagé par les éoliennes, le Sud du département est préservé. Le Nord du département serait ainsi transformé en zone industrielle inhabitable et inhospitalière.

- les photomontages réalisés par le promoteur ne respectent pas les recommandations suivantes qui sont extraites d'un module de formation des commissaires enquêteurs de la Côte-d'Or (voir la capture d'écran ci-après) :

# VOLET PAYSAGER et PHOTOMONTAGES

Direction  
départementale  
des territoires  
de Côte d'Or

Les photomontages doivent permettre la restitution objective de la perception du paysage depuis l'angle de vue d'un observateur situé au niveau du sol avec une hauteur d'observation de 1,70 m de hauteur environ.

## Méthode de réalisation des photomontages :

- l'angle de vue ne doit pas excéder 90° (même si la totalité du parc n'est pas perceptible) pour respecter la perception du champ visuel humain ressenti (focale 50 mm – format photographique 24 x 36 mm).
- Ne pas réduire le photomontage pour faire tenir l'image dans le format de papier imparté (Un photomontage sur deux pages A3 restitue une vision objective et impartiale du projet dans le paysage)

Source : <https://ccebo.cnce.fr/uploads/documents/prise-encompte-paysage-dossiers-eoliens-mmes-bonnaud-bouvatier-2589.pdf>

- Je vous prie en tant que commissaire enquêteur de vous placer aux distances indiquées d'une éolienne de 180 m (par exemple à Saint –Secondin dans la Vienne), pour constater que les photomontages ne restituent pas l'impact d'une éolienne.

- Ces éoliennes contribueraient en une destruction totale du paysage qui pour être attractif doit conserver son authenticité.

- Dans notre vie quotidienne nous nous déplaçons pour travailler, faire les courses, aller chez le médecin et nous passons du temps libre à l'extérieur, dans le jardin, le verger et dans les champs. La présence de ces machines en mouvement, bruyantes à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, constituerait une agression permanente et un facteur de stress portant atteinte à notre santé.

- La baisse de la valeur des maisons situées à proximité du projet, ce qui ne peut être contesté au vu du nombre important de personnes refusant de voir des éoliennes dans leur environnement.

. L'implantation d'éoliennes en détruirait à jamais le potentiel économique.

- les mesures de bridage prévues ne sont pas vérifiables par les riverains. Ce projet n'offre aucune garantie sur le respect des bridages et plus généralement de la valeur de cette étude qui est à rejeter.

- Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue.

- La mise en danger des espèces d'oiseaux présentes sur le site. L'inventaire effectué n'est que partiel, il est insuffisant. Les oiseaux migrent et seule une observation permanente pendant plusieurs années peut être considérée comme fiable.

- de nombreuses espèces d'oiseaux menacées ou protégées sont présentes sur le site : milan royal, busard Saint Martin, alouette lulu, circaète Jean le Blanc, grue cendrée, hirondelle de fenêtre, hirondelle rustique, faucon crécerelle, gobemouche gris, pie grièche écorcheur et tarier pâtre.

- la protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pâles et les espaces boisés : haies, bois. Le site étudié abrite de très nombreuses espèces. C'est exceptionnel.

- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.

- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit).

- Les éoliennes produisent de l'électricité de manière intermittente, en l'absence de vent, ce sont des centrales électriques thermiques ou nucléaires qui doivent prendre le relai, ce qui implique un investissement double, avec une augmentation du prix de l'électricité pour le consommateur du même ordre.

- Les courbes de production des parcs éoliens ne sont pas publiées, ce qui rend impossible d'étudier la pertinence de ces installations.

- Les conditions trop favorables de rachat de l'électricité éolienne ne sont pas justifiées. Les prix de marché sont suffisamment élevés pour assurer la rentabilité de telles installations.

- Il est immoral de proposer de l'argent aux propriétaires, agriculteurs, communes et communautés de communes contre l'installation d'éoliennes qui créent des nuisances et dévalorisent fortement les régions où elles sont implantées.

- Ces projets éoliens entraînent des conflits de voisinage, ils sont à la source d'injustices grandissantes entre les personnes qui encaissent de l'argent sans travailler et les autres qui doivent subir la dévalorisation de leur maison, subir les nuisances, devoir payer des frais de justice, perdre du temps à lutter contre l'imposture éolienne.

- Ces machines sont totalement importées, elles contribuent au déficit commercial de notre pays.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Président, de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur le Président, ma profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier